

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social : Avenue De La monnaie, les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Karim DEROUCHE (Société d'expertise comptable FINOR) et M Fehmi LAOURINE (AMC ERNST & YOUNG)

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2023			EX 2022
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	8 268 924	6 020 232	2 248 691	2 716 378
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	0	2 035
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	8 220 392	5 971 700	2 248 691	2 714 343
AC2 Actifs corporels d'exploitation	12 593 530	6 198 596	6 394 934	5 440 430
AC21 Installations techniques & machines	9 410 318	4 987 427	4 422 891	5 228 152
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	3 183 213	1 211 169	1 972 044	212 277
AC3 Placements	244 935 500	7 610 077	237 325 422	189 133 912
AC31 Terrains & Constructions	36 854 666	3 420 206	33 434 460	13 134 057
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 048 312	8 307 313	8 239 196(*)
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 321 894	6 750 523	1 468 383
AC 313 Parts et actions dans les stes immob non cotées	18 426 624	50 000	18 376 624	3 426 477(*)
AC33 Autres placements	208 080 833	4 189 871	203 890 962	175 999 855
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	70 251 567	4 096 708	66 154 859	62 825 446
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	136 734 939	-	136 734 939	112 721 944(*)
AC334 Autres prêts	687 874	89 445	598 429	408 170
AC336 Autres	406 452	3 717	402 735	44 294
AC5 Part des reass dans les prov techniques	100 446 280	-	100 446 280	94 577 971
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	11 999 677	-	11 999 677	9 045 548
AC520 Prov. Assurance Vie	54 093	-	54 093	48 111
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	449 798	-	449 798	368 072
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	85 663 386	-	85 663 386	81 749 517(*)
AC541prov.Part Bces &Rist(Non Vie)	2 279 327	-	2 279 327	3 366 723(*)
AC6Créances	161 277 552	18 433 095	142 844 457	129 431 090
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	81 533 104	17 646 410	63 886 694	57 107 870
AC611 Primes Acquises et Non Emises	5 445 798	-	5 445 798	4 430 846
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	63 234 437	17 646 410	45 588 028	41 872 723
AC613Créances indemnisées subrogées	12 852 868	-	12 852 868	10 804 300
AC62 Créances Opérations Réassurance	59 689 416	281 047	59 408 369	43 428 338
AC63 Autres créances	20 055 032	505 638	19 549 394	28 894 882
AC631 Personnel	405 956	-	405 956	360 992
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	12 528 245	-	12 528 245	11 250 896
AC633 Débiteurs divers	7 120 831	505 638	6 615 193	17 282 994
AC7 Autres éléments d'actif	51 155 925	12 922 228	38 233 697	34 785 191
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	26 919 604	6 741 226	20 178 378	21 286 572
AC72 Charges reportées	19 702 412	6 181 002	13 521 409	10 499 607
AC721 Frais d'Acquisition reportés	10 938 186	-	10 938 186	8 179 991
AC722 Autres charges à répartir	8 764 226	6 181 002	2 583 223	2 319 616
AC73 Comptes de régularisation Actif	4 533 909	-	4 533 909	2 999 012
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 322 591	-	2 322 591	1 844 284
AC733 Autres comptes de régularisation	2 211 319	-	2 211 319	1 154 728
Total	578 677 711	51 184 228	527 493 482	456 084 972

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

Annexe 2 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2023	2022
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	10 792 035	10 540 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000
CP5 Résultats reportés	4 788 667	-4 159 868
CP5 Résultats reportés	4 788 667	-3 855 554
CP5 Effets des modifications comptables	-	-304 314
Total CP Av Résultat Exercice	83 080 702	73 880 132
CP6 Résultat Exercice	9 223 906	9 200 570
Total CP Av Affectation	92 304 609	83 080 702
PA1 Autre Passifs Financiers	15 000 000	-
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	15 000 000	-
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	518 176	953 522
PA23 Autres Provisions	518 176	953 522
PA3 Provisions techniques brutes	206 047 498	180 325 159
PA310 Prov. Primes Non Acquises	55 187 822	43 265 044
PA320 Prov. Assurances Vie	-	-
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	472 288	482 824
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	146 305 521	130 468 364
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non Vie)	3 155 458	5 146 094
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	-	-
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	926 409	962 833
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	112 578 757	91 909 782
PA6 Autres dettes	98 402 862	97 757 381
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	13 606 886	10 477 115
PA62 Dettes Opérations Réassurance	22 038 340	20 846 306
PA622 Autres dettes	22 038 340	20 846 306
PA63 Autres dettes	62 757 636	66 433 960
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	447 753	447 753
PA632 Personnel	1 688 717	2 117 762
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	8 081 216	6 063 980
PA634 Crédoeurs divers	52 539 950	57 804 465
PA7 Autres passifs	2 641 580	2 058 426
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 232 672	1 721 532
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 338 305	950 711
PA712 Autres comptes de régularisation passif	894 367	770 821(*)
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	408 908	336 894
Total	527 493 482	456 084 972

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2023	Cessions et Rétro 2023	Opérations Nettes 2023	Opérations Nettes 2022
<u>PRNV1 Primes Acquisées</u>	<u>182 444 565</u>	<u>91 785 764</u>	<u>90 658 801</u>	<u>70 904 797</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	194 367 344	94 739 892	99 627 451	74 495 576
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-11 922 779	-2 954 128	-8 968 650	-3 590 779
<u>PRNT3 Pdts Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>12 299 343</u>	<u>-</u>	<u>12 299 343</u>	<u>8 745 995</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>835 664</u>	<u>-</u>	<u>835 664</u>	<u>370 666</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-115 228 883</u>	<u>-43 450 668</u>	<u>-71 778 215</u>	<u>-55 377 321</u>
CHNV11 Montant payés	-99 391 726	-39 536 800	-59 854 926	-49 870 879
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-15 837 157	-3 913 868	-11 923 288	-5 506 443
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>36 424</u>	<u>-</u>	<u>36 424</u>	<u>37 041</u>
- <u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-1 675 837</u>	<u>-1 676 777</u>	<u>940</u>	<u>2 713 363</u>
- <u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-40 591 040</u>	<u>-18 735 530</u>	<u>-21 855 510</u>	<u>-16 444 787</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-33 510 354	-	-33 510 354	-24 881 822
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	2 783 529	-	2 783 529	-380 647
CHNV43 Frais d'administration	-9 864 215	-	-9 864 215	-8 469 009
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	-18 735 530	18 735 530	17 286 691
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-5 180 456</u>	<u>-</u>	<u>-5 180 456</u>	<u>-5 405 362</u>
- <u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>				<u>29 066</u>
Résultat Technique Non Vie	32 939 780	27 922 789	5 016 991	5 573 459

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2023	Cessions et Rétro 2023	Opérations Nettes 2023	Opérations Nettes 2022
<u>PRV1 Primes</u>	<u>2 357 316</u>	<u>1 619 051</u>	<u>738 265</u>	<u>401 471</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	2 357 316	1 619 051	738 265	401 471
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>38 489</u>	-	<u>38 489</u>	<u>42 871</u>
PRV21 Revenus des Placements	21 147	-	21 147	25 505
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	1 273	-	1 273	61
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	16 068	-	16 068	17 305
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	-	-	-	-
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-568 444</u>	<u>-658 636</u>	<u>90 192</u>	<u>-16 504</u>
CHV11 Montants payés	-578 980	-576 909	-2 070	-318 798
CHV12 Var. Prov. Sinistres	10 536	-81 726	92 262	302 294
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	-	<u>-5 982</u>	<u>5 982</u>	<u>-52 919</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-	-5 982	5 982	-52 919
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	-	-	-	<u>1 641 522</u>
-	-	-	-	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-298 203</u>	<u>-829 891</u>	<u>531 688</u>	<u>-82 641</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-207 977	-	-207 977	-301 339
CHV43 Frais d'administration	-90 226	-	-90 226	-644 270
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-829 891	829 891	862 968
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-50 660</u>	-	<u>-50 660</u>	<u>-132 048</u>
-	-	-	-	-
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>-12 968</u>	-	<u>-12 968</u>	<u>-21 283</u>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-12 045	-	-12 045	-19 046
CHV92 Correction Valeur / Placements	-835	-	-835	-2 015
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-88	-	-88	-222
Résultat Technique Vie	1 465 529	124 542	1 340 987	1 780 469

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	<u>5 016 991</u>	<u>5 573 459</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>1 340 987</u>	<u>1 780 469</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>25 299 435</u>	<u>23 955 477</u>
PRNT11 Revenus des placements	24 400 510	23 808 022
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	836 958	34 120
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	61 966	113 335
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-8 524 343</u>	<u>-11 892 563</u>
CHNT11 Charges des Placements	-7 917 639	-10 642 648
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-549 105	-1 126 050
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-57 598	-123 866
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-12 299 343</u>	<u>-8 745 995</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>165 833</u>	<u>18 382</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-740 433</u>	<u>-760 267</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>10 259 127</u>	<u>9 928 961</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-1 035 220</u>	<u>-728 390</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>9 223 906</u>	<u>9 200 570</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	9 223 906	9 200 570

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2023	2022
Engagements Reçus	20 802 930	5 925 973
Cautions Agents Généraux	5 802 930	5 925 973
Garantie de crédit reçue	15 000 000	-
Engagements Donnés	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	198 168 687	160 174 289
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-74 179 951	-54 506 557
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	765 620	469 352
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-242 145	-31 902
105 Commissions versées sur les acceptations	-267 489	-96 855
106 Décaissements de primes pour les cessions	-96 358 943	-84 374 804
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	40 113 708	37 229 446
108 Commissions reçues sur les cessions	19 424 038	18 149 659
109 Commissions versées aux intermédiaires	-17 234 547	-13 574 257
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-34 709 701	-27 286 399
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	8 633 325	4 215 450
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-477 569 636	-779 594 890
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	450 741 605	747 637 331
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-37 749 098	-29 657 875
116 Produits financiers reçus	25 337 924	23 998 348
117 Impôt sur les bénéfices	-1 035 220	-728 390
118 Autres mouvements	-161 421	2 933 612
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>3 676 758</u>	<u>4 955 556</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-2 125 855	-3 982 502
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	2 811 880
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-1 902 593	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	15 000 147	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>19 028 595</u>	<u>-1 170 623</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-80 000	-60 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	15 000 000	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>14 920 000</u>	<u>-60 000</u>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	<u>-431 837</u>	<u>3 724 934</u>
Trésorerie de début d'exercice	<u>7 644 073</u>	<u>3 919 139</u>
Trésorerie de fin d'exercice	<u>7 212 236</u>	<u>7 644 073</u>

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité et ;
- La branche vie (Groupe décès).

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

LLOYD Assurances est une société d'assurance et de réassurance diversifiée, offrant à sa clientèle, composée de particuliers, de professionnels et d'entreprises, une gamme complète de produits d'assurance.

Même face à une année difficile dans son ensemble, LLOYD Assurances a réussi à maintenir une dynamique de croissance et a clôturé l'année 2023 sur une note très positive, tant en termes de croissance que de rentabilité, et surtout en ce qui concerne ses projets stratégiques.

Les faits marquants durant l'exercice 2023 :

- La réussite du projet de déménagement au nouveau siège social aux Berges du Lac 2 en date du 01-05-2023 ;
- Sur le plan marketing et actions commerciales, LLOYD Assurances suit une stratégie de communication intensive dont l'objectif étant de développer d'avantage son image et sa notoriété et de renforcer sa présence sur le marché, dans ce cadre, la compagnie a réussi les actions suivantes :
 - Réalisation avec un grand succès de la campagne « Methenni » ;
 - Décrochage du titre de "Meilleure Assurance Auto en Tunisie" pour la troisième année consécutive ;
- La signature de conventions de partenariat avec la chambre de commerce tuniso-française, et avec Bussiness France ainsi que plusieurs clubs de tennis, dont principalement le Tennis Club de Tunis. D'ailleurs, LLOYD assurances a partagé les festivités du centenaire du TCT.
- Le partenariat avec le festival Sicca Jazz et Djerba music Land ;
- La consolidation de l'assise financière par la prise de participation dans la société de promotion immobilière ZEINEB Immobilière. L'investissement dans le secteur de la promotion immobilière constitue une occasion de diversifier le portefeuille d'investissement.
- La mise en place des normes IFRS en commençant par la phase de diagnostic, et l'étude d'impact."

- Les réflexions sur les mises en place du référentiel SBR-Solvabilité Basée sur les Risques

L'année 2024 sera marquée par :

- L'ouverture de nouvelles agences et le recrutement de nouveaux agents stagiaires ;
- La poursuite des efforts commerciaux et la politique de communication adoptée par la compagnie ;

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2023 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

2.2.1. Bons de trésor

Les bons de trésor sont portés à l'actif pour leurs valeurs de remboursement nette des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêté.

2.2.2. Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2023, Commissions à payer, Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans pris en compte des encaissements post clôture

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances, qui prévoit les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédant les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs

II.7 Exemption à l'établissement des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, **LLOYD Assurances** est une société mère.

En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas.

La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption. En effet, **LLOYD Assurances** est une filiale de la Compagnie Financière d'Investissement – CFI.

Cette dernière est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de **LLOYD Assurances** ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente pas des états financiers consolidés.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2023

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2023 à **8 268 924** DT contre **7 945 814** DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de **323 109** DT.

Les actifs incorporels nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à **2 248 691** DT contre **2 716 378** DT au 31 décembre 2022. La variation de **467 687** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	48 532	-
Droit au Bail	126 997	126 997	-
Concessions, brevets, licences et marques	7 786 797	7 555 995	230 801
Fonds de commerce	306 597	214 290	92 308
Actifs incorporels bruts	8 268 924	7 945 814	323 109
Amortissements	-6 020 232	-5 229 436	-790 796
Actifs incorporels nets	2 248 691	2 716 378	-467 687

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2023 à **6 394 934** DT contre **5 440 430** DT au 31 décembre 2022. La variation étant de **954 505** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	9 410 318	9 538 821	-128 504
Autres installations, outillages et mobiliers	3 183 213	1 251 963	1 931 249
Actifs corporels d'exploitation bruts	12 593 530	10 790 785	1 802 746
Amortissements	-6 198 596	-5 350 355	-848 241
Actifs corporels nets	6 394 934	5 440 430	954 505

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2023 à **237 325 422** DT contre **189 133 912** DT au 31 décembre 2022, soit une diminution de **48 191 511** DT :

Libellé	2023	2022	Variation
Placements			
Terrains et constructions	36 854 666	16 435 542	20 419 124
Actions, titres à RV & parts FCP	70 251 567	67 224 690	3 026 877
Obligations et titres à revenus fixes	136 734 939	112 721 944(*)	24 012 995
Prêts aux personnels	687 874	497 615	190 259
Dépôts et cautionnements	406 452	48 012	358 440
Placements bruts	244 935 500	196 927 804	48 007 696
Amortissements et provisions	-7 610 077	-7 793 892	183 815
Placements nets	237 325 422	189 133 912	48 191 511

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	A l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture :	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture :		à la clôture:
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	7 945 814	323 109	0	8 268 924	5 229 436	0	790 796	0	0	0	6 020 232	0	2 248 692
1.1 Frais de recherche et développement	48 532	0	0	48 532	46 497	0	2 035	0	0	0	48 532	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	7 682 993	230 801	0	7 913 794	5 133 862	0	767 029	0	0	0	5 900 891	0	2 012 903
1.3 Fonds de commerce	214 290	92 308	0	306 597	49 077	0	21 732	0	0	0	70 809	0	235 788
2. Actifs corporels d'exploitation	10 790 785	1 931 249	128 504	12 593 530	5 350 355	0	848 241	0	0	0	6 198 596	0	6 394 934
2.1 Installations techniques et machines	9 538 821		128 504	9 410 318	4 310 669		676 758	0	0	0	4 987 427	0	4 422 891
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 251 963	1 931 249	0	3 183 212	1 039 686	0	171 483	0	0	0	1 211 169	0	1 972 044
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Placements	196 927 804	48 007 696	0	244 935 500	3 251 485	4 542 406	118 720	-302 535	0	0	3 370 206	4 239 871	237 325 422
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	16 435 542	20 419 124	0	36 854 666	3 251 485	50 000	118 720	0	0	0	3 370 206	50 000	33 434 460
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 233 032	122 593	0	9 355 625	943 836		104 476	0	0	0	1 048 312	0	8 307 313
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	3 776 033	5 296 384	0	9 072 417	2 307 650		14 244	0	0	0	2 321 894	0	6 750 523
AC 313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées (*)	3 426 477	15 000 147	0	18 426 624		50 000		0	0	0	0	50 000	18 376 624
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4 Autres placements financiers	180 492 261	27 588 572	0	208 080 833	0	4 492 406	0	-302 535	0	0	0	4 189 871	203 890 962
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	67 224 690	3 026 877	0	70 251 567	0	4 399 244	0	-302 535	0	0	0	4 096 708	66 154 859
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	112 721 944	24 012 995	0	136 734 939	0	0	0	0	0	0	0	0	136 734 939
3.4.3 Prêts hypothécaire		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	497 615	190 259	0	687 874	0	89 445	0	0	0	0	0	89 445	598 429
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	48 012	358 440	0	406 452	0	3 717	0	0	0	0	0	3 717	402 735
3.4.6 Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL :	215 664 403	50 262 054	128 504	265 797 953	13 831 276	4 542 406	1 757 758	-302 535	0	0	15 589 034	4 239 871	245 969 048

(*) Reclassement pour les besoins de comparabilité

III.1.5 État récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 854 666	33 434 460	45 601 704	12 167 244
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	69 166 750	65 070 042	83 121 930	18 051 888
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	859 817	859 817	859 817	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	136 734 939	136 734 939	136 734 939	0
Autres prêts et effets assimilés	687 874	598 429	598 429	0
Autres dépôts	406 452	402 735	402 735	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
Total	244 935 500	237 325 422	268 305 336	30 979 914
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	215 904 375	211 266 154	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	35 116 363	34 975 235	-	-

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer, dans la provision mathématique vie et dans la provision des parts bénéfiques et des ristournes, La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision sinistres non vie	85 663 386	81 749 517	3 913 868
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	11 999 677	9 045 548	2 954 128
Provision assurance vie	54 093	48 111	5 982
Provision pour sinistre vie	449 798	368 072	81 726
Provision Part Bces & Rist (non vie)	2 279 327	3 366 723(*)	-1 087 396
Total	100 446 280	94 577 971	5 868 309

(*) Au 31/12/2022, ce montant a été présenté au niveau de la rubrique part des réassureurs dans les provisions pour sinistres non vie

III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **142 844 457** DT contre **129 431 090** DT au 31 décembre 2022 La variation de **13 413 367** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Créances				
Créances nées des opérations d'assurance directes	81 533 104	73 745 835	7 787 269	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	59 689 416	43 709 385	15 980 031	(B)
Autres créances	20 055 032	29 396 260	-9 341 229	(C)
Total des créances brutes	161 277 552	146 851 480	14 426 071	
Provisions pour dépréciation des créances	-18 433 095	-17 420 390	-1 012 705	(D)
Créances nettes	142 844 457	129 431 090	13 413 367	

(A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2023 à **81 533 104** DT contre **73 745 835** DT au 31 décembre 2022.

La variation de **7 787 269** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	9 676 636	8 024 025	1 652 612	
Primes à annuler	-4 230 838	-3 593 178	-637 660	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	63 234 437	58 510 688	4 723 749	(i)
Créances indemnisées subrogées	12 852 868	10 804 300	2 048 568	(ii)
Total des créances brutes	81 533 104	73 745 835	7 787 269	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Autres créances nées des opérations d'Ass Directes			
Arriérés agences	57 408 881	53 323 616	4 085 265
Primes Retournées pour Non-Paiement	5 825 556	5 187 073	638 484
Total des créances brutes	63 234 437	58 510 688	4 723 749

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA.

(B) Créances Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2023 à **59 689 416 DT** contre **43 709 385 DT** au 31 décembre 2022 soit une variation de **15 980 031 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Créances des opérations de réassurance	59 689 416	43 709 385	15 980 031
Total des créances de réassurances brutes	59 689 416	43 709 385	15 980 031

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

(C) Autres créances

Libellé	2023	2022	Variation	
Personnel	405 956	360 992	44 964	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	12 528 245	11 250 896	1 277 349	
Débiteurs divers	7 120 831	17 784 372	-10 663 541	
Total des créances brutes	20 055 032	29 396 260	-9 341 229	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	17 646 410	16 637 965	1 008 445	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	281 047	281 047	-	
Provision pour dépréciation des autres créances	505 638	501 378	4 260	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	18 433 095	17 420 390	1 012 705	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **1 008 445 DT** se détaillant comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions sur arriérés agences	11 150 454	11 150 454	-
Provisions sur créances contentieux primes	5 825 556	5 096 234	729 323
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	670 400	391 278	279 122
Total	17 646 410	16 637 965	1 008 445

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	387 331	387 331	-
Provision pour dépréciation sur les loyers	118 307	114 047	4 260
Total	505 638	501 378	4 260

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **38 233 697** DT contre **34 785 191** DT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de **3 448 506** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	26 919 604	26 887 899	31 705	(A)
Charges reportées	19 702 412	14 831 324	4 871 087	(B)
Comptes de régularisation actifs	4 533 909	2 999 012	1 534 897	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	51 155 925	44 718 236	6 437 690	
Provisions / autres éléments d'actifs	-12 922 228	-9 933 045	-2 989 184	
Total des autres éléments d'actifs nets	38 233 697	34 785 191	3 448 506	

(A) Les avoires en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à **20 178 378** DT contre **21 286 572** DT au 31 décembre 2022. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Effets à recevoir	6 141 025	6 570 943	-429 917
Effets et chèques impayés	13 157 435	12 123 724	1 033 711
Banques & comptes de Trésorerie assimilés	3 287 601	4 654 786	-1 367 185
Autres Avoirs	4 333 543	3 538 446	795 096
Total des avoires bruts	26 919 604	26 887 899	31 705
Provisions effets et chèques impayés	-6 387 831	-5 247 933	-1 139 898
Provisions sur comptes bancaires	-141 128	-141 128	-
Provisions sur Autres Avoirs	-212 266	-212 266	-
Total des avoires nets	20 178 378	21 286 572	-1 108 194

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2023 à **13 521 409** DT contre **10 499 607** DT au 31 décembre 2022. La variation de **3 021 802** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	10 938 186	8 179 991	2 758 195	(i)
Charges à répartir	8 764 226	6 635 469	2 128 756	
Autres charges à répartir	-	15 864	-15 864	
Total des charges reportées	19 702 412	14 831 324	4 871 087	
Résorptions	-6 181 002	-4 331 717	-1 849 285	
Total des charges reportées nettes	13 521 409	10 499 607	3 021 802	

- (i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2023 à **4 533 909** DT contre **2 999 012** DT au 31 décembre 2022. La hausse de **1 534 897** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	2 322 591	1 844 284	478 307
Produits à recevoir	1 211 796	351 171	860 625
Autres comptes de régularisation	999 523	803 557	195 966
Total des comptes de régul Actifs	4 533 909	2 999 012	1 534 897

III.2 Capitaux propres et passifs

III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	10 792 035	10 540 000	252 035
Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000	-
Résultats reportés	4 788 667	-4 159 868	8 948 535
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 080 702	73 880 132	9 200 570
Résultat net de l'exercice	9 223 906	9 200 570	23 336
Capitaux propres avant affectation	92 304 608	83 080 702	9 223 906

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2023 à **92 304 608** DT contre **83 080 702** DT au 31 décembre 2022.

Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de :

- ✓ 17,5 millions réalisée en décembre 2018,
- ✓ et de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA1 : Autres passifs financiers

Le solde des dettes auprès des établissements bancaires et financiers s'élève au 31 décembre 2023 à **15 000 000** DT.

Libellé	2023	2022	Variation
Dettes Etab. Bancaires & Financiers	15 000 000	-	15 000 000
	15 000 000	-	15 000 000

III.2.3 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2023 à **518 176** DT contre **953 522** DT au 31 Décembre 2022 soit une variation de **-435 346** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
PROVISION POUR LITIGES	518 176	953 522	-435 346
	518 176	953 522	-435 346

III.2.4 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2023 à **206 047 498** DT contre **180 325 159** DT au 31 Décembre 2022 soit une variation de **25 722 339** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	205 575 210	179 842 335	25 732 875	(A)
Provisions techniques assurance vie	472 288	482 824	-10 536	(B)
Total	206 047 498	180 325 159	25 722 339	

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Provisions pour primes non acquises	55 187 822	43 265 044	11 922 779	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	146 305 521	130 468 364	15 837 157	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	3 155 458	5 146 094	-1 990 637	
Autre provisions techniques (non vie)	926 409	962 833	-36 424	
Total	205 575 210	179 842 335	25 732 875	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **11 922 779** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour PNA RD	9 440 334	5 718 016	3 722 318
Provision pour PNA Auto	38 127 251	32 821 616	5 305 635
Provision pour PNA Incendie	5 027 495	3 056 438	1 971 057
Provision pour PNA Transport	1 528 540	854 575	673 965
Provision pour PNA autres branches	1 064 202	814 398	249 804
Total	55 187 822	43 265 044	11 922 779

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **15 837 157** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provision pour sinistres RD	33 666 013	28 296 196	5 369 817
Provision pour sinistres Auto	89 073 087	74 650 690	14 422 397
Provision pour sinistres Incendie	9 386 005	16 227 429	-6 841 424
Provision pour sinistres Transport	8 647 265	7 147 590	1 499 675
Provision pour sinistres autres branches	5 533 151	4 146 460	1 386 692
Total	146 305 521	130 468 364	15 837 157

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Provisions pour sinistres à payer (vie)	472 288	482 824	-10 536
Total	472 288	482 824	-10 536

III.2.5 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2023 à **112 578 757** DT contre **91 909 782** DT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de **20 668 975** DT.

III.2.6 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à **98 402 862** DT contre **97 757 381** DT au 31 décembre 2022 soit une hausse de **645 481** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	13 606 886	10 477 115	3 129 771	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	22 038 340	20 846 306	1 192 033	
Autres dettes	62 757 636	66 433 960	-3 676 324	(B)
Total	98 402 862	97 757 381	645 481	

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **3 129 771** DT se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Compte courant agents	5 075 067	2 919 378	2 155 689
Commissions à payer Agents	6 041 664	5 259 437	782 226
Compte d'attente à régulariser agents	2 293 657	2 011 539	282 118
Autres	196 499	286 761	-90 262
Total	13 606 886	10 477 115	3 129 771

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à **62 757 636** DT contre **66 433 960** DT au 31 décembre 2022 soit une baisse de **3 676 324** DT :

Libellé	2023	2022	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	447 753	447 753	-
Personnel	1 688 717	2 117 762	429 045
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	8 081 216	6 063 980	2 017 237
Actionnaire comptes courants associé : CFI	20 500 000	22 000 000	-1 500 000
Créditeurs divers	32 039 950	35 804 465	-3 764 515
Total	62 757 636	66 433 960	-3 676 324

III.2.7 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 338 305	950 711	387 594
Produits constatés d'avance	894 367	770 821(*)	123 546
Concours bancaires et autres passifs financiers	408 908	336 894	72 014
Total	2 641 580	2 058 426	583 154

(*) le montant des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêté en 2022 a été présenté au niveau de la rubrique AC332 – Obligations, autres titres à rev. Fixe.

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquises

A. Primes Acquises Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2023	2022	Montant	%
Primes Nettes Ex &Ant				
RD	31 283	22 283	9 000	40%
AUTO	102 229	88 168	14 061	16%
INCENDIE	21 951	16 194	5 757	36%
TRANSP	9 328	8 680	648	7%
GRELE	3 760	2 822	938	33%
GROUPE	25 094	18 297	6 797	37%
Total	193 645	156 444	37 201	24%
Var Prov Annulation Primes	-639	90	-729	-810%
Var Prov PANE	1 361	974	387	40%
Total Primes Nettes	194 367	157 508	36 859	23%
Var Prov PNA	-11 923	-1 566	-10 357	661%
Primes Acquises	182 445	155 942	26 502	17%

En 2023, les primes acquises non-vie totalisent **182 445** mD contre **155 942** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **17%**.

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2023	2022	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	2 065	1 648	417	25%
Var Prov PANE	292	22	270	1241%
Var Prov Prime à annuler	1	94	-93	-99%
Primes Acquises	2 357	1 764	594	34%

En 2023, les primes acquises vie totalisent **2 357** mD contre **1 764** mD l'exercice précédent, soit une hausse de **34%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté de **16%** pour totaliser **90 676** mD en 2023 contre **78 166** mD en 2022.

(En mD)

Désignation		2023		2022		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	9 212	10,16%	8 527	10,91%	8,03%
	Automobile	49 324	54,40%	44 553	57,00%	10,71%
	Incendie	7 047	7,77%	8 798	11,26%	-19,91%
	Transport	2 291	2,53%	524	0,67%	337,29%
	Grêle	1 067	1,18%	14	0,02%	7719,98%
	Groupe	20 990	23,15%	15 219	19,47%	37,92%
	Total Non Vie	89 930	99,18%	77 634	99,32%	15,84%
Total Vie	504	0,56%	500	0,64%	0,79%	
Total Affaires Directes		90 434	99,73%	78 134	99,96%	15,74%
Acceptations		242	0,27%	32	0	659,02%
Total Général		90 676	100,00%	78 166	100,00%	16,00%

IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **19.95%** par rapport à 2022.

(En mD)

Désignation	2023	2022	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Sinistres payés	90 172	77 666	12 506	16%
Versements de rentes	119	105	14	14%
Recours et sauvetages encaissés	-3 441	-2 566	-875	34%
Frais de Gestion des sinistres	12 542	10 427	2 116	20%
Prestations payées	99 392	85 631	13 761	16,07%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	146 306	130 468	15 837	12%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-130 468	-120 033	-10 436	9%
Variation de la provision pour sinistres à payer	15 837	10 436	5 402	51,76%
Charge de sinistres	115 229	96 067	19 162	19,95%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une augmentation de **63.30%** par rapport à 2022.

(En mD)

Désignation	2023	2022	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	504	500	4	1%
Frais de Gestion des sinistres	75	196	-121	-62%
Prestations payées	579	696	-117	-16,80%
Provisions SAP à la clôture	472	483	-11	-2%
Provision SAP transféré à LLOYD VIE	-	4 558	4 558	100%
Provisions SAP à l'ouverture	-483	-5 389	4 906	-91%
Variation Provision SAP	-11	-348	337	-97%
Charge des sinistres	568	348	221	63,30%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a diminué en 2023 de **30,095 MD** et atteint **226,186 MD** contre **196,091 MD** en 2022. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour prime non acquise de **11,923 MD** et à la hausse des provisions pour sinistres à payer brutes des prévisions de recours à encaisser de **20,209 MD** et la baisse des provisions pour participation aux bénéfices et ristourne de **1,991 MD**.

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	50 084 358	48 472 735	44 238 701	40 492 203	25 219 025
Provisions pour sinistres	5 829 606	14 668 502	13 284 116	25 175 004	34 056 421
Total charges des sinistres	55 913 964	63 141 237	57 522 817	65 667 207	59 275 445
Primes acquises	75 865 332	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384
% sinistres / primes acquises	73,70%	77,94%	62,51%	55,56%	44,72%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	55 472 506	49 477 775	51 578 313	58 282 882	37 584 466
Provisions pour sinistres	11 396 887	7 107 140	17 312 752	25 471 933	46 196 829
Total charges des sinistres	66 869 393	56 584 916	68 891 065	83 754 815	83 781 295
Primes acquises	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182
% sinistres / primes acquises	82,55%	61,49%	58,29%	63,19%	53,73%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	55 325 494	56 381 336	68 048 743	66 143 766	41 368 520
Provisions pour sinistres	4 822 546	9 331 985	17 472 141	30 624 493	53 916 983
Total charges des sinistres	60 148 039	65 713 320	85 520 884	96 768 259	95 285 503
Primes acquises	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565
% sinistres / primes acquises	65,37%	55,60%	64,52%	62,05%	52,23%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	388 586	388 586	99 747
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	388 586	388 586	99 747
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 750 245	1 750 245	-
2 2 Emprunts obligataires	1 869 742	1 869 742	
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	13 453 820	13 453 820	450 981
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	27 434	27 434	-
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	1 242 995	1 242 995	84 715
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	6 525 589	6 525 589	-
2 8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2 9 Autres	-	-	-
Total	24 869 825	24 869 825	535 696
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	79 512	79 512	7 901 868
Total Revenus & Charges de placements	25 337 924	25 337 924	8 537 311
Intérêts	7 553 823	7 553 823	
Frais externes	290 360	290 360	
Autres frais	693 129	693 129	
Total charges des placements	8 537 311	8 537 311	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	2 357 316
Charges de prestations	568 444
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	1 788 871
Frais d'acquisition	207 977
Autres charges de gestion nettes	140 886
Charges d'acquisition et de gestion nettes	348 863
Produits nets de placements	25 521
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	25 521
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 619 051
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	576 909
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	87 708
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	829 891
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-124 542
Résultat technique	1 340 987
Informations complémentaires	-
Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	472 288
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-482 824
Provisions mathématique	-
Provision mathématique à la clôture	-
Provision mathématique à l'ouverture	-
A déduire	-
Provisions devenues exigibles	-

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	2 357 316	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	568 444	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	1 788 871	
Frais d'acquisition	207 977	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	140 886	CHV43-CHV5- PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	348 863	
Produits nets de placements	25 521	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	CHV3 1°colonne
Solde financier	25 521	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 619 051	PRV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	576 909	CHV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	87 708	CHV2 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	0	CHV3 2°colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	829 891	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-124 542	
Résultat technique	1 340 987	
Informations complémentaires	-	
Montant des rachats	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	472 288	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-482 824	
Provisions techniques brutes à la clôture	-	
Provision mathématique à l'ouverture	-	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
Primes acquises	182 444 565	
Primes émises	194 367 344	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-11 922 779	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	115 192 459	
Prestations et frais payés	99 391 726	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	15 800 733	CHNV2+CHNV6 1°colonne+ CHNV12
Solde de souscription	67 252 106	
Frais d'acquisition	30 726 826	CHNV41- CHNV42
Autres charges de gestion nettes	14 209 007	CHNV43- CHNV5+PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	44 935 832	
Produits nets de placements	12 299 343	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-1 675 837	CHNV3 1°colonne
Solde financier	10 623 506	
Primes cédées aux réassureurs	-94 739 892	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	2 954 128	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	39 536 800	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	3 913 868	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	1 676 777	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	18 735 530	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-27 922 789	
Résultat technique	5 016 991	
Informations complémentaires	0	
Provisions pour primes non acquises clôture	-55 187 822	
Provisions pour primes non acquises ouverture	43 265 044	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	146 305 521	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-130 468 364	
Autres provisions techniques clôture	926 409	
Autres provisions techniques ouverture	-962 833	
A déduire :	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.10 Notes sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente des cautions de garanties au 31 Décembre 2023 à **20 903 KDT** contre **5 925 KDT** jusqu'au 31 Décembre 2022. Le montant des cautions de garanties données aux assurés au 31 décembre 2023 s'élève à **35 KDT**

IV.11 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une diminution de 432 KDT par rapport à l'exercice précédent en passant de 7644 KDT en 2022 à 7 212 KDT en 2023.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de 5.0 KDT en 2022 à 3.7 KDT en 2023, soit une variation de -1.3 KDT :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 37 994 KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une augmentation de 19 673 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une baisse en faveur des réassureurs en passant de 47 145 KDT en 2022 à 56 245 KDT en 2023.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une augmentation de 3 660 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une augmentation de 7 423 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une baisse de 5 129 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 8 091 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de de 1 339 KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 3 095 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de -1 170 KDT en 2022 à -19 028 KDT en 2023, soit une variation de 17 857 KDT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est passé de -60 KDT en 2022 à 14 920KDT en 2023 soit une variation de 14 980KDT.

V. Notes Complémentaire

V.1 Parties liées

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAHI.

Les chiffres d'affaires réalisés avec les sociétés du groupe en 2023 totalisent 11 395 KDT.

Les transactions les plus importants ont été effectuées avec MG, SICAM, SOTUVER, TPR, TUNICAST et FOUNA DISTRIBUTION :

Sociétés	CA (en KDT)
MG	5 224
SICAM	1 341
SOTUVER	792
TPR	212
TUNICAST	362
FOUNA DISTRIBUTION	129

Les achats effectués par LLOYD assurances avec les sociétés du groupe s'élèvent durant l'exercice 2023 à 188 KDT avec CETRAM, IMMOBILIERE MONTFLEURY, CLOUD MASTER et TUNISIE PARK SERVICE.

Sociétés	Achats
IMMOBILIERE MONTFLEURY	114
CLAUD MASTER	70
TUNISIE PARK SERVICE	4
Total general	188

Les charges de location pour l'exercice 2023 s'élèvent à 114 KDT TTC auprès de la Société de Promotion Immobilière le Montfleury pour la location d'un dépôt à usage d'archives.

V.2 Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21 Juin 2024 par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 92 304 609 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 223 906 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le conseil d'administration du 21 juin 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Karim DEROUICHE**

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui ont été souscrits dans les conditions suivantes :

Emetteur	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2023 en KDT	Taux
Zeineb de promotion immobilière	20 000	1 970	TMM +2,5%
C.F.I	23 600	676	TMM +2,5%
Immobilière Magasin Général	1 000	3	TMM +2,5%
Promotion Immobilière Montfleury	2 000	412	TMM +2,5%
Founa Distribution	-	199	TMM +2,5%
Total	46 600	3 259	

2. En date du 26 décembre 2023, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 6 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 6 500 KDT.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2023.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2023.

3. Votre société a conclu avec LLOYD VIE un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe à usage de bureaux une partie du 3ème étage du siège social ainsi que des places de parking et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 140 KDT.

Une majoration annuelle de 3% sera appliquée à partir de la deuxième année de location. Cette sous location est consentie pour une durée ferme de sept ans commençant le 1^{er} mai 2023 et finissant le 30 Avril 2030 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les revenus de location au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 111 KDT en TTC. Ce contrat a été autorisé à postériori par le Conseil d'Administration du 21 juin 2024.

4. Votre société a conclu un contrat de crédit avec la Banque Tuniso - Lybienne « BTL » portant sur un montant de 15.000.000 dinars et destinés à financer l'acquisition par la société de 439.539 parts sociales de la société Zeineb de promotion immobilière.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 04 décembre 2023.

5. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2024 les cessions et les acquisitions des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions SOTUVER :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
27/12/2023	916 189	5 477	11 168	5 691
27/12/2023	574 242	3 433	7 000	3 567

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
31/10/2023	400 802	1 759	2 000	241

Acquisition des actions SOTUVER

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	916 189	11 168

Acquisition des actions TPR

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	918 700	4 520

Acquisition des actions Magasin General

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	310 000	2 480

6. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 4 décembre 2023 les cessions et les acquisitions des actions non cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des parts SOTUVER GLASS INDUSTRIES

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
20/12/2023	999.000	5	6	999

Acquisition des parts Zeineb de promotion immobilière

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
27/12/2023	439 539	15 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

1. Votre société a réalisé en 2022 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie qui ont été totalement remboursés durant l'exercice 2023 et qui ont généré courant le même exercice des intérêts pour un total de 135 KDT se détaillent comme suit :

Emetteur	Intérêts rattachés à l'exercice 2023 en KDT	Taux
C.F.I	33	TMM + 2,5
Promotion Immobilière Montfleury	5	TMM + 2,5
Zeineb de promotion immobilière	81	TMM + 2,5
Founa Distribution	16	TMM + 2,5
Total	135	

2. Votre société ayant émis des titres participatifs dont la souscription a été réservée à l'actionnaire « CFI » sur une période de 7 ans. La créance est arrivée à échéance le 29 décembre 2022.

Les Parties ont convenu de loger le montant de celle-ci, soit quinze millions (15.000.000) de dinars, dans un compte courant associé rémunéré au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La convention de compte courant associé a été signée en date du 29 décembre 2022.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2023, votre société a remboursé CFI une partie du compte courant à hauteur de 8 000 KDT.

Ainsi, l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 7 000 KDT.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 1 114 KDT pour l'exercice 2023.

3. Votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 7 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 731 KDT pour l'exercice 2023.

4. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 an rémunérée à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 889 KDT pour l'exercice 2023.

5. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 3 749 KDT pour l'exercice 2023.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

A compter du 1^{er} janvier 2021, cette rémunération est désormais équivalente à une indemnité mensuelle brute de 56 500 DT servie sur 12 mois et un forfait téléphonique mensuel de 100 DT en TTC

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 décembre 2022 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 12 juillet 2021 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1er janvier 2021. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 174 720 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Par ailleurs, il a bénéficié d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 pour un montant net de 45 480 DT qui a été servie en septembre 2023.

Les obligations et engagements de la société LLOYD TUNISIEN S.A envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (DT)

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme (*)	679 200	-	518 509	33 786	80 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	15 824	-	-	-
Total	679 200	-	534 333	33 786	80 000	-

(*) Charges sociales et fiscales comprises.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUCHE

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE